Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260427-2026CM27AVR21-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

N°2026-CM27AVR-21

TRAVAUX : Décisions du maire au titre de ses délégations
Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 20 avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Julie LAGADEC ; Mme Régine MICHARD

Pouvoir remis :

Mme Julie LAGADEC à Mme Soazig LE BRUN ; Mme Régine MICHARD à Mme Catherine DOUNIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 27 – Pouvoirs : 2 – Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Laurence KERNEUR

Par délibération n°2023-CM23OCT-01, le Conseil Municipal a délégué, notamment, au Maire les pouvoirs :

4) **De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et marchés subséquents :**
   - **de travaux dont le montant est inférieur à 500 000 € HT,**
   - **de fournitures et services dont le montant est inférieur à 100 000 € HT,**
   - **ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

En contrepartie, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260427-2026CM27AVR21-DE

GRAND CHAMP

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

Numéro décision	Titulaires	Objets	Montant € HT	Montant € TTC
2026-045	CORRIGNAN - Evellys (56500)	Fauchage & débroussaillage - voirie communale - 2026 (bas cote-fosses-remontée talus)	17 290,00 €	20 748,00 €
2026-046	DISTRI INDUST - Theix (56450)	VOLKSWAGEN - VOLKSWAGEN - CRAFTER FG 30 L3H3 2.2 TDI 177 CH y compris le hayon - Restaurant Scolaire	25 258,76 €	30 216,76 €
2026-047	UGAP - Marne-La-Vallee-Cedex (77444)	Vérification 2026 des installations des bâtiments et matériels de la commune	11 806,58 €	14 167,96 €
2026-048	ALTRAD MEFRA - Florensac (34510)	Mobilier urbain - 44 arceaux vélo	4 440,00 €	5 328,00 €

5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Preneurs	Objets	Début	Fin
PREFECTURE DU MORBIHAN	Convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'ETAT	09/02/2026	08/02/2029
LES CAVALIERS DU LOCH	Règlement intérieur - terrain de la carrière Espace 2000 – Célestin BLÉVIN		

Le Conseil Municipal a PRIS ACTE de la communication des décisions du Maire au titre de la commande publique, effectuées dans le cadre des autorisations du Maire, telle que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
Mme Laurence KERNEUR